

## Validation électronique de l'accord de prise en charge de la formation par VIVEA

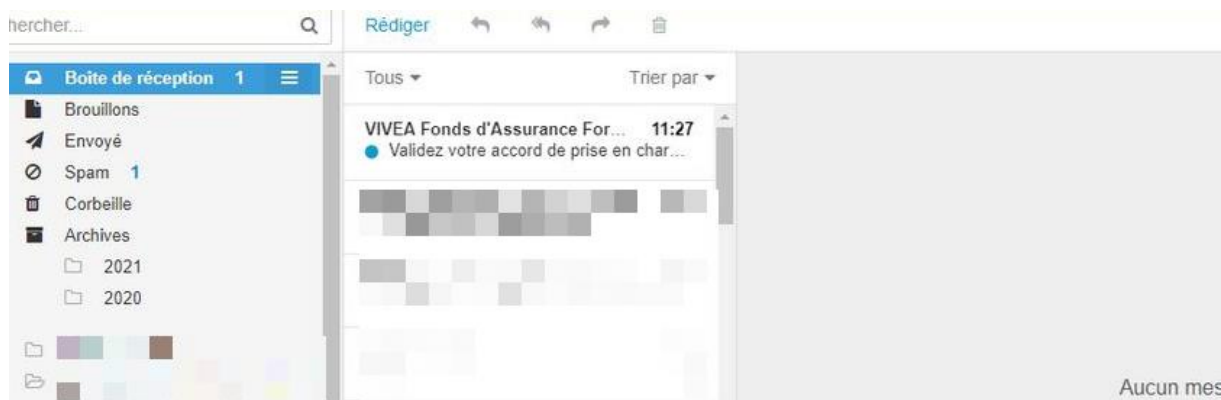
*Cette validation est nécessaire pour que VIVEA finance votre formation – elle remplace depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 le remplissage papier de la fiche individuelle qui était fait à chaque démarrage de formation*

Une fois que l'organisme de formation vous a inscrit, **vous recevez un mail** :

Expéditeur : VIVEA Fonds d'Assurance Formation

Titre : Validez votre accord de prise en charge pour la formation...

*Si vous ne recevez rien – vérifiez vos spams ou courriers indésirables*



1. Dans le mail reçu, **cliquez sur « vérifiez et validez votre accord »**



## 2. Vérifier les informations qui vous concernent et apportez les modifications nécessaires le cas échéant puis **cliquez sur la case à cocher « OUI » et « Valider »**

Consentement stagiaire - Formation R076/2022/345 - ACQUERIR LES TECHNIQUES DE  
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU GERS - 3 chemin de la Caillaouère CS 70161 32003 AUCH CEDEX

Merci de compléter les données manquantes ou inexactes

Monsieur

Email msa : gaec@

Email \*

Formation générale \*

Téléphone \*

Je consens à suivre la formation dispensée ;

J'autorise VIVEA à régler, pour mon compte, le prestataire de formation susmentionné ;

Je confirme être informé(e) que mon compte contributeur VIVEA sera débité, sous réserve d'être financable, à hauteur du coût de la formation et dans la limite du plafond disponible<sup>1</sup> lorsque celle-ci aura été réglée par VIVEA.

La prise en charge<sup>2</sup> prévisionnelle de VIVEA sera de :  €.

<sup>1</sup>Un plafond annuel de financement VIVEA est déterminé par son Conseil d'Administration par contributeur. Chaque contributeur peut suivre le solde de son compte sur son espace Extranet.  
<sup>2</sup>Pour les demandes individuelles, vous recevrez un mail vous informant de la prise en charge accordée lors de l'ajournement de votre formation par nos services.

Je donne mon consentement à cette formation  Oui  Non

## 3. Une confirmation vous est demandée – **cliquez à nouveau sur « OUI »**

Merci de compléter les données manquantes ou inexactes

Monsieur

Email msa : gaec@

Email \*

Formation générale \*

Téléphone \*

Je consens à suivre la formation dispensée ;

J'autorise VIVEA à régler, pour mon compte, le prestataire de formation susmentionné ;

Je confirme être informé(e) que mon compte contributeur VIVEA sera débité, sous réserve d'être financable, à hauteur du coût de la formation et dans la limite du plafond disponible<sup>1</sup> lorsque celle-ci aura été réglée par VIVEA.

La prise en charge<sup>2</sup> prévisionnelle de VIVEA sera de 504,00 €.

<sup>1</sup>Un plafond annuel de financement VIVEA est déterminé par son Conseil d'Administration par contributeur. Chaque contributeur peut suivre le solde de son compte sur son espace Extranet.  
<sup>2</sup>Pour les demandes individuelles, vous recevrez un mail vous informant de la prise en charge accordée lors de l'ajournement de votre formation par nos services.

Je donne mon consentement à cette formation  Oui  Non

**Consentement inscription**

Confirmez-vous votre choix ?

Vivea - Fonds d'assurance formation habilité par arrêté du 30 novembre 2001  
[Nous contacter](#) | [Plan de formation](#) | [Conditions Générales](#) | [Mentions légales](#)

**C'est terminé** – un message de vous permet de le vérifier

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU GERS - 3 chemin de la Caillaouère CS 70161 32003 AUCH CEDEX

Merci de compléter les données manquantes ou inexactes

Monsieur

Email msa : gaec@

Email \*

Formation générale \*

Téléphone \*

Je consens à suivre la formation dispensée ;

J'autorise VIVEA à régler, pour mon compte, le prestataire de formation susmentionné ;

Je confirme être informé(e) que mon compte contributeur VIVEA sera débité, sous réserve d'être financable, à hauteur du coût de la formation et dans la limite du plafond disponible<sup>1</sup> lorsque celle-ci aura été réglée par VIVEA.

La prise en charge<sup>2</sup> prévisionnelle de VIVEA sera de 504,00 €.

<sup>1</sup>Un plafond annuel de financement VIVEA est déterminé par son Conseil d'Administration par contributeur. Chaque contributeur peut suivre le solde de son compte sur son espace Extranet.  
<sup>2</sup>Pour les demandes individuelles, vous recevrez un mail vous informant de la prise en charge accordée lors de l'ajournement de votre formation par nos services.

Je donne mon consentement à cette formation  Oui  Non

Votre décision a été prise en compte.

[Retour vers la page d'accueil](#)

Votre décision a été prise en compte

Si vous rencontrez une difficulté, nos pôles formation sont à votre disposition

**Pyénées-Orientales** : 04.68.35.87.81 – [l.duclos@pyrenees-orientales.chambagri.fr](mailto:l.duclos@pyrenees-orientales.chambagri.fr)